

cice terminé le 31 décembre 1967, ainsi que les attestations du Comité des commissaires aux comptes <sup>6</sup>;

2. *Prend acte* des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à ce sujet dans son deuxième rapport à l'Assemblée générale (vingt-troisième session) <sup>6</sup>.

1709<sup>e</sup> séance plénière,  
1<sup>er</sup> novembre 1968.

**D**

OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT

*L'Assemblée générale*

1. *Accepte* les comptes de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1967, ainsi que les attestations du Comité des commissaires aux comptes <sup>7</sup>;

2. *Prend acte* des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à ce sujet dans son deuxième rapport à l'Assemblée générale (vingt-troisième session) <sup>8</sup>.

1709<sup>e</sup> séance plénière,  
1<sup>er</sup> novembre 1968.

**E**

INSTITUT DE FORMATION ET DE RECHERCHE DES NATIONS UNIES

*L'Assemblée générale*

1. *Accepte* le rapport financier et les comptes de l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1967, ainsi que les attestations du Comité des commissaires aux comptes <sup>9</sup>;

2. *Prend acte* des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à ce sujet dans son deuxième rapport à l'Assemblée générale (vingt-troisième session) <sup>10</sup>.

1709<sup>e</sup> séance plénière,  
1<sup>er</sup> novembre 1968.

**F**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES GÉRÉES PAR LE HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS

*L'Assemblée générale*

1. *Accepte* les comptes relatifs aux contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1967, ainsi que les attestations du Comité des commissaires aux comptes <sup>11</sup>;

<sup>6</sup> *Ibid.*, vingt-troisième session, Supplément n° 6B (A/7206/Add.2).

<sup>7</sup> *Ibid.*, vingt-troisième session, Annexes, point 72 de l'ordre du jour, document A/7219, par. 12 à 15.

<sup>8</sup> *Ibid.*, vingt-troisième session, Supplément n° 6C (A/7206/Add.3 et Corr.1).

<sup>9</sup> *Ibid.*, vingt-troisième session, Annexes, point 72 de l'ordre du jour, document A/7219, par. 16 à 20.

<sup>10</sup> *Ibid.*, vingt-troisième session, Supplément n° 6D (A/7206/Add.4 et Corr.1).

<sup>11</sup> *Ibid.*, vingt-troisième session, Annexes, point 72 de l'ordre du jour, document A/7219, par. 21 et 22.

<sup>12</sup> *Ibid.*, vingt-troisième session, Supplément n° 6E (A/7206/Add.5 et Corr.1).

2. *Prend acte* des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à ce sujet dans son deuxième rapport à l'Assemblée générale (vingt-troisième session) <sup>12</sup>.

1709<sup>e</sup> séance plénière,  
1<sup>er</sup> novembre 1968.

**2381 (XXIII). Nominations aux postes devenus vacants au Comité des contributions**

**A**

*L'Assemblée générale*

1. *Nomme* membre du Comité des contributions: M. A. V. Zakharov;

2. *Déclare* M. Zakharov nommé pour la période allant de la date de la présente résolution au 31 décembre 1969.

1709<sup>e</sup> séance plénière,  
1<sup>er</sup> novembre 1968.

**B**

*L'Assemblée générale*

1. *Nomme* membres du Comité des contributions: M. John I. M. Rhodes,

M. David Silveira da Mota,  
M. Abele Zodda;

2. *Déclare* M. Rhodes, M. Silveira da Mota et M. Zodda nommés pour une période de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1969.

1752<sup>e</sup> séance plénière,  
21 décembre 1968.

**C**

*L'Assemblée générale*

1. *Nomme* membres du Comité des contributions: M. Fakhreddine Mohamed,

M. Théodore Idzumbuir;

2. *Déclare* M. Fakhreddine et M. Idzumbuir nommés pour une période de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1969.

1752<sup>e</sup> séance plénière,  
21 décembre 1968.

**\***

\*

\*

Par suite des nominations ci-dessus, le Comité des contributions se composera des membres suivants: M. Amjad ALI (Pakistan), M. Raymond T. BOWMAN (Etats-Unis d'Amérique), M. FAKHREDDINE Mohamed (Soudan), M. Jorge Pablo FERNANDINI (Pérou), M. Théodore IDZUMBUIR (République démocratique du Congo), M. F. Nouredin KIA (Iran), M. Stanislaw RACZKOWSKI (Pologne), M. John I. M. RHODES (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), M. David SILVEIRA DA MOTA (Brésil), M. Maurice VIAUD (France), M. A. V. ZAKHAROV (Union des Républiques socialistes soviétiques) et M. Abele ZODDA (Italie).

**2390 (XXIII). Augmentation du nombre des membres du Comité des contributions: amendement à l'article 159 du règlement intérieur de l'Assemblée générale**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution 14 (I) du 13 février 1946, par laquelle elle a fixé à dix le nombre des membres du Comité des contributions,

<sup>12</sup> *Ibid.*, vingt-troisième session, Annexes, point 72 de l'ordre du jour, document A/7219, par. 23 et 24.

Notant que le nombre des Membres de l'Organisation des Nations Unies a considérablement augmenté depuis l'adoption de cette résolution et que les membres actuels du Comité des contributions ne comprennent aucun ressortissant des Etats Membres africains,

Notant en outre qu'il convient de tenir compte, pour la composition du Comité des contributions, du principe d'une large répartition géographique,

1. Décide de porter de dix à douze le nombre des membres du Comité des contributions;

2. Décide de modifier comme suit, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1969, l'article 159 du règlement intérieur de l'Assemblée générale:

*"Article 159*

*"L'Assemblée générale nomme un Comité des contributions, qui est un comité technique et compte douze membres."*

*1726<sup>e</sup> séance plénière,  
25 novembre 1968.*

**2468 (XXIII). Budget additionnel de l'exercice 1968**

**A**

**OUVERTURE DE CRÉDITS POUR L'EXERCICE 1968**

*L'Assemblée générale*

*Décide que, pour l'exercice 1968:*

1. Le crédit de 140 430 950 dollars des Etats-Unis qu'elle a ouvert par sa résolution 2363 A (XXII) du 19 décembre 1967 est augmenté de 1 356 800 dollars, cette augmentation se répartissant comme suit:

<i>Chapitres</i>	<i>Crédits ouverts par la résolution 2363 A (XXII)</i>	<i>Augmentations ou (diminutions) par rapport aux crédits ouverts</i>	<i>Crédits révisés</i>
	<i>Dollars des Etats-Unis</i>		
<i>TITRE PREMIER. — Sessions de l'Assemblée générale, des conseils, commissions et comités; réunions et conférences spéciales</i>			
1. Frais de voyage et autres frais des représentants et des membres des commissions, comités et autres organes subsidiaires.....	1 270 700	—	1 270 700
2. Réunions et conférences spéciales.....	2 937 100	(551 800)	2 385 300
<b>TOTAL, TITRE PREMIER</b>	<b>4 207 800</b>	<b>(551 800)</b>	<b>3 656 000</b>
<i>TITRE II. — Dépenses de personnel et dépenses connexes</i>			
3. Traitements et salaires.....	59 420 800	1 102 200	60 523 000
4. Dépenses communes de personnel.....	13 769 000	219 000	13 988 000
5. Frais de voyage du personnel.....	2 182 500	46 000	2 228 500
6. Versements prévus aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe I du Statut du personnel; dépenses de représentation.....	125 000	5 000	130 000
<b>TOTAL, TITRE II</b>	<b>75 497 300</b>	<b>1 372 200</b>	<b>76 869 500</b>
<i>TITRE III. — Locaux, matériel, fournitures et services</i>			
7. Bâtiments et amélioration des locaux.....	4 861 200	(33 000)	4 828 200
8. Matériel et installations.....	605 500	170 400	775 900
9. Entretien, utilisation et location des locaux.....	4 135 000	96 500	4 231 500
10. Frais généraux.....	5 627 000	240 000	5 867 000
11. Imprimerie.....	1 624 400	(41 000)	1 583 400
<b>TOTAL, TITRE III</b>	<b>16 853 100</b>	<b>432 900</b>	<b>17 286 000</b>
<i>TITRE IV. — Dépenses spéciales</i>			
12. Dépenses spéciales.....	9 210 800	(58 300)	9 152 500
<b>TOTAL, TITRE IV</b>	<b>9 210 800</b>	<b>(58 300)</b>	<b>9 152 500</b>